



## Conserver et mettre en valeur les boisés Un plan pour outiller la MRC de Pierre-De Saurel et impliquer les propriétaires

11 Mars 2009 - Par Sébastien Lacroix - Selon les données les plus récentes, fournies par Géomont en 2005, les boisés ne représentent que 19% de la superficie totale de la MRC de Pierre-De Saurel, une situation inquiétante si l'on considère que sous les 30% de couvert forestier, il y a perte significative de la biodiversité ainsi que des dangers pour la faune et la flore.

C'est la raison pour laquelle les maires de la MRC ont mandaté Nature Action Québec, une entreprise d'économie sociale reconnue qui a réalisé environ 500 projets environnementaux depuis 1986, pour la réalisation d'un Plan de conservation et de mise en valeur des boisés afin de freiner le déboisement et de maintenir la superficie forestière et éventuellement l'augmenter.

Au moment d'aller sous presse, ce Plan devait être présenté aux citoyens, dans sa forme préliminaire, lors d'une assemblée de consultation publique, le 10 mars.

Toutefois, selon la chargée de projet, Mme Karine Lehoux, la version finale du Plan tenant compte des interventions du public sera présentée à la MRC d'ici la fin du mois de mars. «Nous souhaitons d'abord outiller la MRC pour sa prise de décision, mais aussi impliquer les propriétaires de boisés dans les décisions et les sensibiliser à la conservation et la mise en valeur de leur boisé», assure-t-elle.

Depuis août 2008, au moment où le Projet de caractérisation, de conservation et de mise en valeur des boisés de la MRC a reçu des appuis financiers de 50 000 \$ du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et de 39500\$ des dix municipalités concernées, Nature Action Québec a procédé à la cueillette et à l'analyse des données existantes, à la vérification des données sur le terrain et à l'inventaire des spécimens, ainsi qu'à la cartographie des résultats en fonction des valeurs écologiques.



: «Ce peut être possible d'atteindre le seuil de 30 % de couvert forestier, mais ça ne se fera pas à court terme, puisque ça se ferait au détriment d'autres secteurs et ce n'est pas nécessairement souhaitable,» estime Mme Karine Lehoux, chargée de projets.



Selon les inventaires réalisés par Nature-Action, le territoire montre une belle variété de peuplements forestiers, diversité qui se manifeste par la différence d'âge, de structures ou de

groupements d'essences, ce qui offre un éventail d'habitats pour la faune. Les grands massifs boisés situés à St-Roch-de-Richelieu, Ste-Victoire-de-Sorel et St-Ours sont identifiés comme territoires d'intérêt particulier.

«L'agriculture, l'industrialisation et l'urbanisation sont les grandes responsables du déboisement de la MRC du Bas-Richelieu, ce qui n'est pas négatif en soi puisque certaines MRC, qui ont des meilleures terres, ont un rôle davantage de garde manger. Ce peut être possible d'atteindre le seuil de 30% de couvert forestier, mais ça ne se fera pas à court terme, puisque ça se ferait au détriment d'autres secteurs et ce n'est pas nécessairement souhaitable», estime Mme Lehoux. «Toutefois, le reboisement peut favoriser l'agriculture, par l'implantation de haies brise-vent afin de réduire l'érosion des sols souvent victimes de poudrerie».

Jusqu'ici, les objectifs de conservation et de mise en valeur poursuivis par le Plan sont le maintien de l'intégrité écologique des boisés, le maintien des fonctions écologiques des boisés, la préservation de la connectivité entre les boisés, la préservation du caractère naturel des paysages et la valorisation de pratiques forestières accroissant la valeur socio-économique des boisés.

Les problématiques identifiées portent sur le manque d'information sur la biodiversité du milieu forestier, la diminution de la superficie et de la qualité des milieux humides, la destruction des habitats, les aménagements forestiers inadéquats, les activités récréatives non encadrées, la diminution des massifs boisés d'importance, la fragmentation des boisés, la diminution de la population d'espèces à statut précaire, la diminution de la superficie forestière et la faible valeur socio-économique des boisés.

Créer des mesures incitatives encourageant l'implantation de bandes riveraines, haies brise-vent, corridors forestiers, favoriser l'implication de spécialistes en aménagement de la forêt avant l'exécution des travaux, intégrer des mesures de protection des habitats d'espèces à statut précaire au Schéma d'aménagement de la MRC, inciter les propriétaires à se doter d'un plan d'aménagement multiressources qui intègre les éléments de biodiversité, mettre sur pied des pépinières municipales et réaliser des plantations annuelles, intégrer la protection des boisés de ferme au règlement régional sur l'abattage d'arbres, cibler un objectif d'augmentation des superficies forestières, instaurer des mesures compensatoires pour la perte de territoire agricole, mettre en place un fonds vert et élaborer un plan régional de conservation des milieux humides sont quelques exemples des nombreuses recommandations formulées par Nature-Action pour favoriser le reboisement.

«En bonifiant les mesures déjà prises pour contrer le déboisement des forêts, ce projet nous a non seulement permis d'obtenir un portrait de la situation actuelle de nos boisés, et de favoriser une prise de décision éclairée afin d'adapter notre réglementation en matière de protection, d'amélioration et de rétablissement de notre couvert forestier», a fait valoir le préfet de la MRC de Pierre-De Saurel, M. Raymond Arel. «Le Plan nous permettra d'agir pour le développement durable de nos boisés et de promouvoir un aménagement intégré du territoire, tout en poursuivant les orientations générales du schéma d'aménagement visant, entre autres, la protection de l'environnement».

Le directeur de l'aménagement du territoire de la MRC, M. Mario Dion, a quant à lui rappelé que la MRC du Bas-Richelieu a adopté, en 2003, un règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatif à la cohabitation des usages agricoles et non agricoles, ainsi qu'à la préservation des boisés de son territoire, mais que les diverses dispositions de ce RCI pour préserver les boisés se sont avérées insuffisantes pour permettre à la MRC d'atteindre ses objectifs de préservation et de mise en valeur.

[retour](#)[imprimer](#)

[Accueil](#) | [Hébergement](#) | [Conception](#) | [Publicité](#) | [Droits](#) | [Joindre le Webmestre](#)

Copyright © 2008 SorelTracyRegion.net

Idée et conception de Maurice Parent et hébergé par Xtrem Concept en collaboration avec ses partenaires.  
Conception graphique de Izimage